



# Syndicat National des Psychiatres Privés

141, rue de Charenton - 75012 Paris

Téléphone : 01.43.46.25.55 - Télécopie : 01.43.46.25.56

Email : [info@afpep-snpp.org](mailto:info@afpep-snpp.org)  
Site Internet : <http://www.afpep-snpp.org>

**S.N.P.P**

Paris, le 28 avril 2003

## Communiqué de presse

Le Syndicat National des Psychiatres Privés est indigné des propos récemment tenus par M. Jean-Marie Spaeth, Président de la Caisse Nationale d'Assurances Maladie des Travailleurs Salariés.

Il précise que les chiffres avancés quant à l'augmentation des honoraires des spécialistes au cours des dernières années sont complètement fantaisistes. Le S.N.P.P. rappelle à ce propos les deux points suivants, que M. Spaeth connaît d'ailleurs parfaitement :

- Les chiffres présentés amalgament les honoraires des médecins de secteur I et de secteur II pour calculer une moyenne qui ne renvoie à aucune réalité dans les faits, les médecins n'étant évidemment pas conventionnés dans les deux secteurs à la fois.
- Les honoraires de consultation des spécialistes de secteur I n'ont pas été revalorisés depuis 8 ans. L'augmentation éventuellement constatée des honoraires des spécialistes de secteur I au cours des dernières années traduit donc uniquement une augmentation d'activité, en rapport avec l'écrasante augmentation de la demande de soins.

Par ces propos, M. Spaeth affirme donc qu'une augmentation de revenu en rapport avec une augmentation de travail serait illégitime, ce qui ne laisse pas de surprendre de la part d'un représentant syndical de son envergure, et laisse dubitatif sur le fait qu'il a suffisamment consulté son Conseil d'Administration avant de prendre une telle position.

Le S.N.P.P. a décidé d'écrire à tous les administrateurs des C.P.A.M. de France afin d'exposer sa vision des choses et s'assurer ainsi que leur information ne dépend pas uniquement du point de vue très particulier que semble adopter M. Spaeth quant à la juste rémunération du travail dans notre pays.

Par ailleurs, le S.N.P.P. ne peut laisser dire que les spécialistes libéraux de secteur I seraient des « délinquants », selon les propres termes de M. Spaeth, au motif qu'ils prennent des dépassements d'honoraires.

Chacun doit en effet bien comprendre que la situation actuelle de blocage est avant tout liée au fait que, depuis huit ans, ce sont les Caisses qui ne respectent pas leur première obligation conventionnelle, telle que la fonde l'esprit de la loi du 3 juillet 1971 instaurant la Convention Nationale : donner aux médecins libéraux les moyens de dispenser à leurs patients les meilleurs soins possibles en contrepartie de l'abandon de la liberté de fixer leurs honoraires.

Or la stagnation des honoraires, conjuguée à une augmentation constante des charges, place désormais les spécialistes, et notamment les psychiatres, devant un choix dramatique pour assurer la survie de leurs cabinets : soit accepter une sensible dégradation de la qualité des soins en réduisant la durée des consultations, soit prendre des dépassements pour maintenir cette qualité.

Le S.N.P.P. considère donc que ces injures envers des professionnels qui cherchent uniquement à maintenir la qualité de leur travail visent uniquement à masquer la responsabilité de la CNAM-TS dans cette situation de blocage.

Enfin, l'appel fait aux patients de dénoncer leur médecin aux services de répression des fraudes passe la mesure.

Renvoyant aux époques les plus sombres de notre histoire, la bassesse de ce procédé est évidemment indigne non seulement du représentant syndical qu'il est mais encore de tout citoyen attaché au fonctionnement démocratique de nos institutions.

Le S.N.P.P. peut certes comprendre cette outrance comme l'expression du désarroi d'un homme à court d'arguments, et qui prend sans doute conscience que sa place dans l'histoire sera celle de fossoyeur de la Convention Nationale. Notre compréhension pour l'homme ne peut pour autant excuser le Président de la CNAM-TS.

Ayant tout fait pour faire échouer les négociations conventionnelles, M. Spaeth, a conduit dans une impasse la Convention Nationale, que le S.N.P.P. a toujours soutenue. Il a ainsi pris une lourde responsabilité devant les patients, et notamment les plus fragiles sur le plan social, dont il est pourtant supposé garantir les intérêts.

En outre, par l'attitude extrémiste qu'il adopte depuis, M. Spaeth précipite une réforme de l'Assurance Maladie dont rien ne garantit encore qu'elle offrira aux patients les mêmes droits en terme d'accès aux soins.

P.J. : Lettre aux administrateurs.